

**GOVERNMENT NOTICES****DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT****CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT***Waiver of Information Requirements for the Manufacture or Import of Substances New to Canada*

Notice is hereby given, pursuant to subsection 26(5) of the *Canadian Environmental Protection Act* (CEPA), that the Minister of the Environment has granted, pursuant to subsection 26(4) of CEPA, waivers of information requirements on the manufacture or import of substances new to Canada.

<u>Company Name</u>	<u>Type of Waiver Granted</u>
Amalgamet Canada, Division of Premetalco Inc.	Hydrolysis rate as a function of pH Ready biodegradability test data
Castrol Canada Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Octanol-water partition coefficient Hydrolysis rate as a function of pH
Castrol Canada Inc.	Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
Castrol Canada Inc.	Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
Chevron Chemical (Canada) Ltd.	Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
Ciba Specialty Chemicals Canada Inc.	Hydrolysis rate as a function of pH
Ciba Specialty Chemicals Canada Inc.	Dissociation constants
Dow Chemical Canada Inc.	Hydrolysis rate as a function of pH Ready biodegradability test data
Ethyl Canada Inc.	Water solubility at pH 1 and pH 10
Ethyl Canada Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
FMC of Canada Ltd.	Dissociation constants
Hoechst Canada (1996) Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Octanol-water partition coefficient Vapour Pressure
Ilford Anitec (Canada) Ltd.	Dissociation constants Vapour Pressure
Ilford Anitec (Canada) Ltd.	Dissociation constants Vapour Pressure
Imperial Oil, Chemicals Division	Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
Imperial Oil, Chemicals Division	Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
Imperial Oil, Chemicals Division	Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH Octanol-water partition coefficient
Kodak Canada Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
Kodak Canada Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH
L. V. Lomas Ltd.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH

**AVIS DU GOUVERNEMENT****MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT***Dérogation à l'obligation de fournir des renseignements sur la fabrication et l'importation de substances nouvelles au Canada*

Avis est par les présentes donné, conformément au paragraphe 26(5) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), que le ministre de l'Environnement a accordé, conformément au paragraphe 26(4) de la LCPE, des exemptions à l'obligation de fournir des renseignements sur la fabrication ou l'importation de substances nouvelles au Canada.

<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Type d'exemption accordée</u>
Amalgamet Canada, Division of Premetalco Inc.	Taux d'hydrolyse en fonction du pH Données provenant d'un essai de biodégradabilité immédiate
Castrol Canada Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Coefficient de partition entre l'octanol et l'eau Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Castrol Canada Inc.	Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Castrol Canada Inc.	Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Chevron Chemical (Canada) Ltd.	Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Ciba Specialty Chemicals Canada Inc.	Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Ciba Specialty Chemicals Canada Inc.	Constantes de dissociation
Dow Chemical Canada Inc.	Taux d'hydrolyse en fonction du pH Données provenant d'un essai de biodégradabilité immédiate
Ethyl Canada Inc.	Solubilité dans l'eau au pH 1 et au pH 10
Ethyl Canada Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
FMC of Canada Ltd.	Constantes de dissociation
Hoechst Canada (1996) Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Coefficient de partition entre l'octanol et l'eau Pression de vapeur
Ilford Anitec (Canada) Ltd.	Constantes de dissociation Pression de vapeur
Ilford Anitec (Canada) Ltd.	Constantes de dissociation Pression de vapeur
Imperial Oil, Chemicals Division	Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Imperial Oil, Chemicals Division	Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Imperial Oil, Chemicals Division	Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH Coefficient de partition entre l'octanol et l'eau
Kodak Canada Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Kodak Canada Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
L. V. Lomas Ltd.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH

<u>Company Name</u>	<u>Type of Waiver Granted</u>	<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Type d'exemption accordée</u>
Mobil Lubricants Canada Ltd.	Hydrolysis rate as a function of pH Octanol-water partition coefficient	Mobil Lubricants Canada Ltd.	Taux d'hydrolyse en fonction du pH Coefficient de partition entre l'octanol et l'eau
Moore Business Forms and Systems	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH Octanol-water partition coefficient	Moore Business Forms and Systems	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH Coefficient de partition entre l'octanol et l'eau
Nacan Products Ltd.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH	Nacan Products Ltd.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Navistar International Corporation Canada	Water solubility at pH 1 and pH 10	Navistar International Corporation Canada	Solubilité dans l'eau au pH 1 et au pH 10
OSi Specialties Canada Inc.	Dissociation constants	OSi Specialties Canada Inc.	Constantes de dissociation
OSi Specialties Canada Inc.	Dissociation constants	OSi Specialties Canada Inc.	Constantes de dissociation
OSi Specialties Canada Inc.	Dissociation constants	OSi Specialties Canada Inc.	Constantes de dissociation
PPG Industries Inc.	Water solubility at pH 1 and pH 10	PPG Industries Inc.	Solubilité dans l'eau au pH 1 et au pH 10
Proctor & Gamble Inc.	Hydrolysis rate as a function of pH	Proctor & Gamble Inc.	Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Proctor & Gamble Inc.	Hydrolysis rate as a function of pH Octanol-water partition coefficient	Proctor & Gamble Inc.	Taux d'hydrolyse en fonction du pH Coefficient de partition entre l'octanol et l'eau
Rhône-Poulenc Canada Inc.	Aquatic acute lethal toxicity test	Rhône-Poulenc Canada Inc.	Données provenant d'un essai de toxicité aiguë en milieu aquatique
Rohm and Haas Canada Inc.	Water solubility at pH 1 and pH 10	Rohm and Haas Canada Inc.	Solubilité dans l'eau au pH 1 et au pH 10
RohMax Canada Co.	Water solubility at pH 1 and pH 10	RohMax Canada Co.	Solubilité dans l'eau au pH 1 et au pH 10
Stahl Canada Ltd.	n-Octanol solubility	Stahl Canada Ltd.	Solubilité dans le n-octanol
Stepan Canada Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH Particle size or fibre length distribution data	Stepan Canada Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH Granulométrie ou les données sur la répartition de la taille des fibres
Texaco Products Inc.	Adsorption-desorption screening test data Dissociation constants Hydrolysis rate as a function of pH	Texaco Products Inc.	Données d'un essai de présélection sur l'adsorption et la désorption Constantes de dissociation Taux d'hydrolyse en fonction du pH
Travis Chemicals Inc.	Boiling point Dissociation constants Vapour pressure	Travis Chemicals Inc.	Point d'ébullition Constantes de dissociation Pression de vapeur
Union Carbide Canada Inc.	Acute lethal toxicity test with one representative species of fish or daphnia	Union Carbide Canada Inc.	Données provenant d'un essai de toxicité aiguë sur une espèce représentative de poisson ou de daphnie
Zeneca Resins	Water solubility at pH 1 and pH 10	Zeneca Resins	Solubilité dans l'eau au pH 1 et au pH 10

September 4, 1997

Le 4 septembre 1997

J. A. BUCCINI  
Director  
Commercial Chemicals  
Evaluation Branch

On behalf of the Minister of the Environment

[37-1-o]

*Le directeur  
Direction de l'évaluation des produits  
chimiques commerciaux*

J. A. BUCCINI

Au nom du ministre de l'Environnement

[37-1-o]

**DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT****CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT**

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of Part VI of the *Canadian Environmental Protection Act*, Permit No. 4543-2-05908 is approved.

1. *Permittee*: Department of Public Works and Government Services, Moncton, New Brunswick.

2. *Type of Permit*: To dump or load dredged material.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis est par les présentes donné que le permis n° 4543-2-05908 est approuvé conformément aux dispositions de la partie VI de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

1. *Titulaire* : Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Moncton (Nouveau-Brunswick).

2. *Type de permis* : Permis d'immerger ou de charger des matières draguées.

3. *Term of Permit*: Permit is valid from September 14 to November 14, 1997.

4. *Loading Site(s)*: 43°29.40' N, 65°42.90' W (NAD 83), Transition Channel, Shag Harbour, Nova Scotia, as described by drawing "Dredging Shag Harbour" of *Environmental Screening, Shag Harbour, Shelburne County, N.S. Channel Dredging*, submitted in support of the permit application.

5. *Dump Site(s)*: The area centered at 43°28.60' N, 65°44.70' W (NAD 83), with a radius of 100 m and an approximate depth of 6 m. The center of the dump site shall be marked.

6. *Route to Dump Site(s)*: Most direct navigational route from dredge site to dump site.

7. *Equipment*: Clam dredge, backhoe and towed or self-propelled barges.

8. *Method of Dumping*: As required by normal operations.

9. *Rate of Dumping*: As required by normal operations.

10. *Total Quantity to be Dumped*: Not to exceed 40 000 m<sup>3</sup> scow measure.

11. *Material to be Dumped*: Dredged material consisting of clay, silt, sand, gravel and rock.

12. *Requirements and Restrictions*: It is required that the Permittee notify in writing the Regional Director, Environmental Protection, Department of the Environment, Atlantic Region, Queen Square, 5th Floor, 45 Alderney Drive, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 2N6, (902) 426-3897 (Facsimile), at least 48 hours prior to the start of the first loading operation to be conducted under this permit.

A written report shall be submitted to the Regional Director, Environmental Protection, within 30 days of either the completion of the work or the expiry of the permit, whichever comes first. This report shall contain the following information: the quantity and type of material disposed of pursuant to the permit, the equipment used and the dates on which the loading and dumping activities occurred.

It is required that the Permittee admit any inspector designated pursuant to subsection 99(1) of the *Canadian Environmental Protection Act* to any place, ship, aircraft, platform or anthropogenic structure directly related to the loading or ocean dumping referred to under this permit, at any reasonable time throughout the duration of this permit.

The Permittee shall notify in writing Mr. Peter Winchester, Department of Fisheries and Oceans, 215 Main Street, Yarmouth, Nova Scotia B5A 1C6, (902) 742-6893 (Facsimile), at least 48 hours prior to the commencement of the loading or dumping operations.

A copy of the permit shall be available on-site at all times when dredging operations are underway.

The use of explosives at the loading site is prohibited.

An Environmental Monitoring and Protection Plan designed to mitigate potential impact on fisheries and other bio-physical resources and evaluate assessment predictions shall be submitted to the Director, Environmental Protection Branch. The plan shall be approved by the Department of the Environment and implemented by the Permittee prior to the commencement of loading operations.

Any inspector designated pursuant to subsection 99(1) of the *Canadian Environmental Protection Act* shall be permitted to mount an electronic tracking device on any vessel engaged in the loading and dumping activities authorized by this permit. The

3. *Durée du permis* : Le permis est valide du 14 septembre au 14 novembre 1997.

4. *Lieu(x) de chargement* : 43°29,40' N., 65°42,90' O. (NAD 83), chenal de raccordement, Shag Harbour (Nouvelle-Écosse), tel qu'il est décrit dans le dessin « Dredging Shag Harbour » du document *Environmental Screening, Shag Harbour, Shelburne County, N.S. Channel Dredging*, soumis à l'appui de la demande de permis.

5. *Lieu(x) d'immersion* : Un cercle ayant son centre à 43°28,60' N., 65°44,70' O. (NAD 83), un rayon de 100 m et une profondeur d'environ 6 m. Le centre du lieu d'immersion doit être balisé.

6. *Parcours à suivre* : Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion.

7. *Matériel* : Drague à benne à demi-coquilles, pelle rétrocaveuse et péniches remorquées ou automotrices.

8. *Mode d'immersion* : Selon les opérations normales.

9. *Quantité proportionnelle à immerger* : Selon les opérations normales.

10. *Quantité totale à immerger* : Maximum de 40 000 m<sup>3</sup> mesurés dans le chaland.

11. *Matières à immerger* : Matières draguées composées d'argile, de limon, de sable, de gravier et de roche.

12. *Exigences et restrictions* : Le titulaire doit communiquer par écrit avec le Directeur régional, Protection de l'environnement, Ministère de l'Environnement, Région de l'Atlantique, Queen Square, 5<sup>e</sup> étage, 45, promenade Alderney, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6, (902) 426-3897 (télécopieur), au moins 48 heures avant le début de la première opération de chargement effectuée en vertu du permis.

Le titulaire doit présenter un rapport au directeur régional dans les 30 jours suivant la date de la fin des opérations ou la date d'expiration du permis, selon la première échéance. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants : la quantité et le type de matières immergées en conformité avec le permis, le matériel utilisé et les dates d'immersion et de chargement.

Le titulaire doit permettre à tout inspecteur désigné en vertu du paragraphe 99(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de procéder à la visite de tout lieu, navire, aéronef, plate-forme ou autre ouvrage directement relié au chargement ou à l'immersion visés aux termes du présent permis, et ce, à toute heure convenable pendant la durée du permis.

Le titulaire doit communiquer par écrit avec M. Peter Winchester, Ministère des Pêches et des Océans, 215, rue Main, Yarmouth (Nouvelle-Écosse) B5A 1C6, (902) 742-6893 (télécopieur), au moins 48 heures avant le début de la première opération de chargement ou d'immersion.

Une copie du permis doit être gardée sur les lieux pendant toute la durée des opérations de dragage.

Il est interdit d'utiliser des explosifs au lieu de chargement.

Un plan de surveillance et de protection de l'environnement conçu pour vérifier les effets prévus dans l'évaluation et d'atténuer les répercussions éventuelles sur les pêcheries et autres ressources biophysiques doit être soumis au directeur, Direction de la protection de l'environnement. Le plan doit être approuvé par le ministère de l'Environnement et mis en œuvre par le titulaire avant le début des opérations de chargement.

Il est permis à tout inspecteur désigné en vertu du paragraphe 99(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* d'installer un dispositif de surveillance électronique sur tout navire qui est employé aux activités de chargement et d'immersion

Permittee shall take all reasonable measures to ensure there is no tampering with the tracking device and no interference with its operation. The tracking device shall be removed only with the written consent of the inspector.

The Permittee shall implement mitigative measures D3 and D6 identified in Part D of *Environmental Screening, Shag Harbour, Shelburne County, N.S. Channel Dredging* (July 1997), submitted in support of the permit application.

The loading or ocean dumping referred to under this permit shall not be carried out without written authorization from the Permittee.

K. G. HAMILTON  
*Environmental Protection  
Atlantic Region*

[37-1-o]

autorisées par le présent permis. Le titulaire doit prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que ni le dispositif ni son fonctionnement ne soient altérés. Le dispositif ne peut être enlevé qu'avec le consentement écrit de l'inspecteur.

Le titulaire doit mettre en application les mesures d'atténuation D3 et D6 indiquées dans la partie D du document *Environmental Screening, Shag Harbour, Shelburne County, N.S. Channel Dredging* (juillet 1997), soumis à l'appui de la demande de permis.

Personne ne doit effectuer le chargement ou l'immersion désignés aux termes du présent permis sans l'autorisation écrite du titulaire.

*Protection de l'environnement  
Région de l'Atlantique*  
K. G. HAMILTON

[37-1-o]